

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE **MARDI 7 JANVIER 2025**

NOMBRE DE DÉLÉGUÉS TITULAIRES EN EXERCICE : 27

NOMBRE DE DÉLÉGUÉS PRÉSENTS : 16

NOMBRE DE DÉLÉGUÉS ABSENTS : 11

AYANT DONNÉ POUVOIR : 4

N'AYANT PAS DONNÉ POUVOIR : 7

Le 7 janvier 2025, à 18 heures, le conseil communautaire de la communauté de communes de Haute-Tarentaise, dûment convoqué par le Président, s'est réuni à la salle de la Savoyarde à Séez, sous la présidence de Monsieur Yannick AMET, Président.

PRÉSENTS

Bourg-Saint-Maurice : Guillaume DESRUES, Laurent CHELLE, Gérard VERNAY, Françoise BESNARD, Michelle ANXIONNAZ, Nicolas MORIN, Frédéric BATAILLE, Cécile UTILLE-GRAND

Montvalezan : Jean-Claude FRAISSARD, Thierry GAIDE

Séez : Lionel ARPIN, Mathieu LECLERCQ

Sainte-Foy-Tarentaise : Yannick AMET, Daniel EUSTACHE

Tignes : Serge REVIAL

Villaroger : Alain EMPRIN

EXCUSÉS AYANT DONNÉS POUVOIR

Laurence REGNIER donne pouvoir à Guillaume DESRUES

Morgan LE LANN donne pouvoir à Gérard VERNAY

Paul PELLECUER donne pouvoir à Cécile UTILLE-GRAND

Capucine FAVRE donne pouvoir à Serge REVIAL

EXCUSÉS

Séez : Eric JACQUEMOUD, Joëlle CAMPERS

Tignes : Laurence FONTAINE, Franck MALESCOUR

Val d'Isère : Patrick MARTIN, Véronique PESENTI-GROS, Gérard MATTIS

SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Jean-Claude FRAISSARD est désigné secrétaire de séance

2025-27

**PROGRAMME INTERREG ALCOTRA VI-A 2021-2027 ITALIE-FRANCE :
PROJET SIMPLE « ALLER-RETOUR »**

ALCOTRA, Alpes Latines COopération TRAnsfrontalière est un des programmes de coopération transfrontalière européen. Il couvre le territoire alpin entre la France et l'Italie. Les objectifs du programme sont de répondre aux défis environnementaux, redynamiser les systèmes économiques et sociaux transfrontaliers et dépasser les principaux obstacles transfrontaliers, grâce à une coopération locale, intégrée et inclusive.

ALCOTRA est financé par le FEDER (Fonds Européens de Développement Régional), instrument de mise en œuvre de la Politique de Cohésion de l'Union européenne destiné à financer les programmes pluriannuels de développement régional.

Ce programme permet un financement jusqu'à 80% par le FEDER.

Le projet simple s'attaque aux défis de la mobilité dans les Alpes en promouvant une approche intégrée combinant les transports publics et les solutions de mobilité partagée. Grâce à des actions telles que l'amélioration du service de bus de randonnée et la mise en œuvre de systèmes de covoiturage, le projet vise à réduire l'impact environnemental et à améliorer l'accessibilité pour les travailleurs saisonniers. Il répond à trois objectifs :

1. Faciliter les déplacements des touristes : grâce à l'amélioration des services de transport public, tels que le bus de randonnée, qui reliera les différentes stations touristiques, facilitant ainsi l'accès à la beauté naturelle des Alpes.
2. Soutenir les travailleurs saisonniers : en mettant en œuvre des systèmes de covoiturage et d'autopartage, le projet vise à améliorer la mobilité des travailleurs des stations touristiques, en leur permettant d'accéder plus facilement à leur lieu de travail et en contribuant au bien-être des communautés locales.
3. Promotion de la durabilité environnementale : en réduisant l'utilisation des voitures individuelles et en encourageant les modes de transport alternatifs, le projet vise à réduire la pollution dans les zones de montagne et à promouvoir les Alpes en tant que destination respectueuse de l'environnement.

Le projet implique des partenaires clés tels que la Communauté de Communes de Haute-Tarentaise, l'Assemblée du Pays Tarentaise Vanoise, le Consortium Touristique du Val d'Ayas, ainsi que le Département des Transports de la Région Vallée d'Aoste. Cette collaboration transfrontalière est essentielle pour partager les ressources, les expériences et les bonnes pratiques, en maximisant l'impact des actions entreprises.

La communauté de communes de Haute-Tarentaise a le rôle de chef de file dans ce projet. C'est-à-dire qu'elle représente le partenariat, dépose le dossier de candidature et vérifie que toutes les sections du formulaire sont complétées en français et en italien. Par la suite, elle assurera également la coordination et le bon déroulement du projet.

Le dépôt du projet auprès de l'autorité de gestion s'organise comme ceci :

- Le projet sera déposé par la communauté de communes de Haute-Tarentaise, cheffe de file ;
- Le projet en question a un budget prévisionnel global d'environ 226 625€ ;
- Le budget estimé pour la communauté de communes de Haute-Tarentaise est de 102 875€ ;

- La communauté de communes de Haute-Tarentaise sollicite pour la réalisation du projet mentionné ci-dessus une subvention au titre du FEDER d'un montant prévisionnel de 82 300 € correspondant à 80 % du budget total du partenaire ;
- Dans le respect des règles administratives de l'organisme signataire, conformément aux réglementations nationales et communautaires et dans le cas où le projet serait approuvé et financé, les 20% de la contribution hors FEDER, d'un montant prévisionnel de 20 575 €, seront autofinancés par la communauté de communes de Haute-Tarentaise.

Le conseil communautaire, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le principe de participer au programme Interreg ALCOTRA VI-A 2021-2027 Italie-France Projet simple « ALLER-RETOUR » ;
- **AUTORISE** le Président à solliciter toute subvention publique pour sa réalisation et à signer tout document y afférant ;
- **DIT** que les crédits seront portés aux arbitrages des budgets 2026 à 2027.

**Le Président,
Yannick AMET**



HAUTE
TARENTOISE
Communauté de Communes